

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
**ARRETE DU MAIRE**  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de terrassement sur ouvrage Gaz HP pour création malt, rue Jean Jaurès à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SET, 148 bis rue Auguste Potié, 59482 HAUBOURDIN, à compter du lundi 18 septembre 2023 jusqu'au lundi 2 octobre 2023 inclus,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement et restriction de circulation au niveau du rond-point jusqu'au cimetière, rue Jean Jaurès**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés au niveau du rond-point jusqu'au cimetière rue Jean Jaurès à ISBERGUES, du lundi 18 septembre 2023 jusqu'au lundi 2 octobre 2023 inclus. La circulation se fera par alternats par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SET, 148 bis rue Auguste Potié, 59482 HAUBOURDIN, chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **22 AOUT 2023**

Le Maire,



**David THELLIER**